EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2008**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Patricia AUCOUTURIER, Cyril CINEUX, Michel FANGET**
Excusé(e)s :	**René MAYOT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Jean-Philippe VALENTIN quitte la séance après le voeu a) relatif aux étudiants. Madame Christine PERRET quitte la séance après le voeu e) relatif à la mise en place d'un abattoir mobile. Messieurs Didier MULLER et Thierry ORLIAGUET quittent la séance après le voeu f) relatif au statut de la Poste. Le rapport n° 64 relatif au parrainage de la frégate FORBIN est retiré de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION N°7
DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 17 novembre 2000, le Conseil Municipal approuvait la révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune.

Par délibérations en date des 16 décembre 2005 et 22 février 2008 le Conseil Municipal approuvait respectivement la première et la deuxième révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

Par délibérations en date des 26 septembre 2001, 27 juin 2003, 17 décembre 2004, 23 septembre 2005, 22 septembre 2006 et 27 avril 2007, le Conseil Municipal approuvait respectivement les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième procédures de modification du Plan d'Occupation des Sols.

Par arrêté municipal en date du 14 mai 2008 a été prescrite une enquête publique sur le projet de septième modification du Plan d'Occupation des Sols pour corriger et adapter le dispositif réglementaire de certains zonages, pour faire évoluer certaines limites de zones, pour intégrer les mises à jour des plans de périmètres et de servitudes d'utilité publique, pour intégrer les décisions de suppressions ou modification d'alignements et pour supprimer des emplacements réservés.

C'est pourquoi, il a été convenu, conformément aux plans, règlement et documents soumis :

- **DE MODIFIER LE ZONAGE :**
    - en faisant évoluer le zonage UX en zone UDb sur le parcellaire propriété de Réseau Ferré de France rue des Prés Hauts,
    - en inscrivant une indication particulière sur la rue Auger et sur l'angle de la rue Auger et de l'avenue Edouard Michelin pour indiquer que le long de ces voies il ne sera pas fixé de Coefficient d'Occupation des Sols.

- **D'INTEGRER LES CREATIONS OU SUPPRESSIONS D'ALIGNEMENTS SUIVANTS :**
    - sur la rue Gabriel Péri, entre la rue Saint-Dominique et la rue Lamartine, avec suppression de la marge de recul existante (création),
    - sur la rue des Gourlettes, au droit des parcelles cadastrées section HM 132 et 133 (suppression),
    - sur la rue Montplaisir, au droit des parcelles cadastrées section LW 95, 99 et 100 (suppression),
    - sur la rue des Chandiots au droit des parcelles cadastrées section BY 197, 198, 199, 200, 202, 203 et 204 (suppression),
    - sur la rue Horace Vernet au droit de la parcelle cadastrée section HN 311 (modification).

- **DE SUPPRIMER :**
    - l'emplacement réservé 158 avenue Carnot, l'élargissement de la voie étant réalisé.

- **DE MODIFIER LES PLANS DE PERIMETRES MONUMENTS HISTORIQUES :**
    - en intégrant l'inscription de l'église Saint-Joseph,
    - en intégrant l'inscription de la Villa Giraudon, avenue Charras.

- **D'INTEGRER LES PERIMETRES DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET DE PRISE EN COMPTE D'OPERATION D'AMENAGEMENT :**
    - sur le secteur de la rue du Capricorne.

- **DE SUPPRIMER LES PERIMETRES :**
    - de l'OPAH de Montferrand (opération terminée),
    - de l'opération d'aménagement de l'entrée Est de Clermont-Ferrand (validité du périmètre expirée).

- **DE METTRE A JOUR LES PLANCHES DE PERIMETRE POUR LES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTE** :
    - **Z**.A.C. de la Boucle,
    - **Z**.A.C. de Saint-Alyre,
    - **Z**.A.C. du Brézet Est,
    - **Z**.A.C. d'Aguesseau

  Avec conservation du tracé des P.A.Z.

- **DE MODIFIER LES PLANCHES GRAPHIQUES DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE :**
    - en inscrivant une Zone Non Aedificandi sur le site Estaing, suite à l'Etude Détaillée des Risques et de l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2005,
    - en modifiant le tracé de la servitude I3 par le report des nouvelles servitudes de sécurité des canalisations de transport de gaz.

- **DE MODIFIER LE REGLEMENT :**
    - à l'article 1 des dispositions générales,
    - à l'article 12 de la zone UA,
    - aux articles 3, 6, 7, 9, 10, 11 et 12 de la zone UB,
    - aux articles 1, 3, 6, 7, 10, 11, 12, 13 et 14 de la zone UC,
    - aux articles 7, 10, 11 et 12 de la zone UD,
    - à l'article 12 de la zone UI,
    - aux articles 10 et 12 de la zone UK,
    - à l'article 12 de la zone UZgA,
    - à l'article 12 de la zone UZgD
    - à l'article 12 de la zone UZj
    - à l'article 12 de la zone UZr,
    - aux articles 1 et 12 de la zone 3 NAct
    - à l'article 12 de la zone NAd.

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée en Mairie de Clermont-Ferrand du 11 juin 2008 au 11 juillet 2008, Monsieur Jean-Claude TRAULLE, commissaire-enquêteur désigné pour mener cette enquête a émis un avis favorable à ce septième projet de modification du Plan d'Occupation des Sols.

Les articles UB 10, NAk13, UA 12, les caractéristiques urbaines de la zone UZj ainsi que l'article UB 11-1-3 seront par ailleurs modifiées pour prendre en considération les recommandations du commissaire-enquêteur et répondre aux réclamations portées au registre pendant la durée de l'enquête publique.

Compte tenu du déroulement de cette enquête et de l'avis du commissaire-enquêteur, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner votre accord à l'ensemble de ces modifications.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux dispositions des articles R 124.14 et R 123.10 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans les journaux diffusés dans le Département.

Le dossier du Plan d'Occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie de Clermont-Ferrand aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi qu'en Préfecture.

La présente délibération sera exécutoire après sa transmission en Préfecture et l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 septembre 2008

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Dominique ADENOT